

**Affichage : le 17/11/2022**

**Procès-Verbal officiel de l'Assemblée Générale  
des clubs du District Côte d'Opale de Football  
Le samedi 29 octobre 2022 à Desvres**

Le samedi 29 octobre 2022, le District Côte d'Opale de Football a tenu son Assemblée Générale des clubs en la salle R Dufour de Desvres.

**Clubs présents :** Alquines, Ardres, Arques, Attin, Auchy les Hesdin, Audruicq, Balinghem, Beaurainville, Bellebrune, Berck, Bezinghem, Blangy sur Ternoise, Blaringhem, Blendecques, Blériot, Bomy, Bonningues les Ardres, Boulogne ESL, Boulogne USCO, Boulogne Thunders, Bourthes, Brêmes les Ardres, Brimeux, Calais Entente, Calais Grand Pascal, Calais Hauts de France, Calais Union Futsal, Calais SO, Camiers, Campagne les Guines, Campagne les Hesdin, Colembert, Conchil le Temple, Condette, Conteville, Coquelles, Coulogne, Coulomby, Coyecques, Crémarest, Créquy Planquette, Cucq, Desvres, Elinghen, Enquin les Mines, Eperlecques, Equihen Plage, Esquerdes, Etaples AS, Etaples Haute Ville, Fort Vert, Fruges, Guines Cornailles, Guines ES, Guines Marais, Helfaut, Herbelles Pihem Inghem, Hesdin l'Abbé, Hesdin, Huby St Leu, Isques, La Capelle les Boulogne, Landrethun le Nord, Le Portel GPF, Le Portel St, Le Touquet, Licques, Longfossé, Longuenesse JS, Lottinghem, Lumbres, Lys Aa Foot, Marck, Maresquel, Marquise, Merlimont, Montreuil, Neufchatel, Nielles les Bléquin, Nortkerque, Ostrohove, Outreau, Oye Plage Futsal, Pays de St Omer, Polincove, Quiestède, Racquinghem, Recques sur Hem, Renescure, Réty, Rinxent Futsal, Rinxent, Roquetoire, St Inglevert, St Josse, St Léonard, St Martin les Boulogne, St Martin lez Tatinghem, St Omer ESSOR, St Quentin Blessy, St Tricat, Samer, Seninghem, Senlecques, Setques, Surques Escoeuilles, Théroouanne, Tubersent, Vallée du Bras de la Brosne, Vaudringhem, Verchocq Ergny Herly, Verton, Vieil Hesdin, Vieil Moutier, Wail, Wardreques, Watten, Wavrans sur l'Aa, Wierre Effroy, Wimereux Futsal, Wissant.

**Clubs absents :** Ambleteuse, Andres, Arques Futsal, Boisdillinghem Zudausques Mentque Norbécourt, Boisjean, Bonningues les Calais, Boulogne Conti, Boulogne Futsal, Boulogne Municipaux, Calais Balzac, Calais Beau Marais, Calais Jeunes Beau Marais Futsal, Calais Caténa, Calais Courgain, Dannes, Ecques Heuringhem, Fillièvres, Frencq, Frethun, Gouy St André, Guemps, Guemps Futsal, Hallines, Hardingham, Hucqueliers, Landrethun les Ardres, Le Portel AP, Le Portel AS, Le Portel US, Les Attaques, Longuenesse Futsal, Longuenesse Mala Foot, Mametz Rebecques, Morinie, Nieurlet, Nordausques, Offekerque, Oye Plage, Pont de Briques, Preures Zoteux, Rang du Fliers, Ruminghem, Ste Marie Kerque, Sangatte, Steenbecque Morbecque, Thiembronne, Tournehem sur la Hem, Vieille Eglise, Wailly Beaucamp, Wimereux, Wimille, Wimille Gazemetz, Wizernes.

Ces clubs « absents » se verront imputer sur leur compte club, l'amende prévue à notre barème financier pour « absence à l'AG ».

M Poret prend la parole :

Monsieur l'adjoint aux sports,

Mesdames les Présidentes,

Messieurs les Présidents,

Mesdames, Messieurs,

Chers Amis,

Je déclare ouverte l'assemblée générale des clubs du District Côte d'Opale.

Je vous remercie d'être venus aussi nombreux pour participer aux travaux de l'assemblée générale d'automne du District Côte d'Opale. Votre présence témoigne de l'intérêt que vous portez à la vie du District.

Permettez-moi de vous présenter les invités à la table que j'ai le plaisir d'accueillir :

- Jean Michel HENON, président délégué du District Côte d'Opale
- Dominique HARY, secrétaire général du District Côte d'Opale
- Patrick QUENIART, trésorier du District Côte d'Opale
- Madame Véronique ROUSSÉ, Commissaire aux comptes
- Monsieur Cédric BETTREMIEUX, Président de la Ligue des Hauts de France

et

- Monsieur DUTRIAUX, Adjoint aux sports de la ville de DESVRES

Ainsi que la présence dans cette salle de :

- Monsieur Fernand DUCHAUSSOY, Président honoraire de notre District
- Monsieur Georges FLOURET, Président honoraire de notre District
- Monsieur Jean Louis GAMELIN, Président honoraire de l'Artois
- Madame Evelyne BAUDUIN, Présidente du District Artois
- Monsieur Paul PESIN, membre du Bureau du District de l'Aisne représentant le Président Pascal POIDEVIN excusé
- Monsieur Pascal TRANQUILLE, Président du District de la Somme
- Monsieur Patrick MAIGRET, Président délégué du District de l'Oise, représentant le Président Claude COQUEMA excusé
- Monsieur LAFORGE Luc, membre du Bureau du District des Flandres représentant la Présidente Pauline BLONDEAU excusée

Nous excusons également

- Monsieur Jean Marie BECRET, Président Délégué de la Ligue
- Monsieur Stephan ISLIC, Président du District de l'Escaut

Qui n'ont pu être présents aujourd'hui.

Je vais sans perdre de temps laisser la parole à Jean-Michel HENON pour la lecture du rapport d'activités, afin de permettre de finaliser le transfert des données du pointage pour permettre les calculs des quorums.

Bonjour à toutes, bonjour à tous

Je vous propose de commencer notre assemblée générale en rendant hommage à Valérie qui vient de nous quitter.

Présidente de la commission du fair-play, secrétaire de la commission des coupes seniors, secrétaire de la commission juridique, membres de plusieurs commissions mais surtout, cheville ouvrière de la commission de discipline où elle en était également la secrétaire, Valérie était toujours souriante, toujours présente, dévouée, discrète.

Le personnel du District a réalisé un hommage vidéo que je vous propose de regarder

A la mémoire de l'ensemble des amis du football qui nous ont quittés depuis notre dernière assemblée générale, nous allons effectuer une minute d'applaudissements.

Remerciements à nos différents partenaires institutionnels, sportifs ou privés

A la FFF, à la Direction Départementale de Cohésion Sociale pour l'aide octroyée dans le cadre de l'ANS, au Conseil Départemental pour la subvention de fonctionnement, à la Ligue des Hauts de France pour le versement des aides prévues dans le protocole d'accord Ligue/Districts et à l'ensemble de nos partenaires privés et de nos sponsors.

Remerciements aux membres du Comité Directeur, aux membres des commissions et au personnel pour le travail accompli.

Les rapports d'activités des différentes commissions étant en ligne, je vous laisse le soin de les consulter.

Nous avons enfin connu une saison presque sans COVID avec des protocoles sanitaires allégés. Néanmoins devant la recrudescence des cas de COVID dans certains secteurs, nous avons pris la décision de stopper toutes les compétitions en décembre pour les reprendre au printemps. Force est de constater que malgré la réticence de certains nous avons pu ainsi finir les compétitions dans de bonnes conditions. Diriger un District c'est aussi savoir prendre des décisions difficiles comme remettre les compétitions pour raison sanitaire ou faire une remise générale suite à un manque de carburant.

Nos effectifs au 30 juin 2021 sont de 26262 contre 23784 en 2020 avec une nette progression en foot animation aussi bien en masculin qu'en féminin. Les licences techniques sont stables grâce au travail de nos techniciens, Benjamin et Gérard, qui ont réalisé 20 formations de modules soit 380 personnes formées et 2 formations de certification avec 50 inscrits, le nombre de nos dirigeants s'établit à 2864 dont 422 femmes. L'effectif des arbitres est de 333 en fin de saison, le nombre de nos arbitres est toujours insuffisant, même si en 2021 il a légèrement augmenté grâce au travail acharné de Francis Frammery, le responsable du recrutement et de la fidélisation et de Yann Auge notre nouveau président de CDA, qui ont réalisé 5 sessions de formation pour un total de 75 nouveaux arbitres. En ce début de saison, nous perdons 90 arbitres. Le week-end dernier, deux matchs en U15 D2 ou D3 (donc sans montée ni descente), arbitrés par de jeunes arbitres, ont été arrêtés (temporairement ou définitivement) par la faute du comportement de soi-disant éducateurs qui ont contesté, de façon très véhémement, les décisions de ces officiels. Ceci est intolérable, ceci est inexcusable.

Comment voulez-vous fidéliser nos jeunes arbitres avec de tels comportements ?

La labellisation des clubs et le développement des nouvelles pratiques sont deux priorités pour notre District. Ainsi 8 clubs ont été labellisés. Je vous rappelle que [Les Labels Fédéraux Crédit Agricole](#) sont des distinctions qui viennent valider le très bon travail de structuration des clubs avec pour objectif de proposer le meilleur accueil possible des jeunes licencié(e)s.

Pour les nouvelles pratiques, on peut souligner la mise en place de l'open golf foot sur 3 journées avec une dernière journée le 25 juin 2022, ainsi que la mise en place du challenge foot en marchant.

Nouveauté cette saison avec le concours PEF et l'offre de pratiques hivernales

Cette saison a également vu le retour des journées nationales des débutants le 26 mai à Nortkerque pour les U6/U7 avec la participation de 750 jeunes pour 147 équipes et le 26 juin au Touquet pour les U8/U9 avec 1100 joueurs pour 125 équipes. Merci aux clubs de NORTKERQUE et de LE TOUQUET pour leur organisation et merci à l'ensemble des éducateurs de vos clubs qui ont participé à ces journées.

Pour récompenser les bénévoles des clubs, le District a organisé sa première soirée des bénévoles au cabaret de Licques. Au programme, repas puis spectacle mêlant chanteuse, french cancan, numéro de music-hall et acrobatie. Cette soirée a été très appréciée des participants et sera renouvelée cette saison.

Remerciements à la Ligue pour l'aide octroyée.

Au niveau disciplinaire, il y a eu 1505 dossiers traités hors 3ème avertissements et hors foot animation. 46 dossiers ont été mis en instruction. Je vous laisse méditer sur ces chiffres qui sont bien trop élevés.

Toujours à propos de discipline, nous remarquons de plus en plus de propos diffamatoires sur les réseaux sociaux. Si la liberté d'expression existe, la liberté d'injurier non. Les auteurs de ces propos sont passibles de suspension ou d'amendes et seront systématiquement poursuivis.

Au niveau des aides pour les clubs, le pass sports a été instauré et perdure cette saison avec une nette amélioration de la partie dossier en ligne et un paiement accéléré. Le département a mis en place une aide de 15 euros pour les licenciés en classe de 5ème et de 6ème. La FFF a octroyé des bons carburant qui sont

arrivés dans les clubs, les finances solidaires ont offert 5 ballons par club. Afin d'aider financièrement les clubs, le District a décidé la gratuité des engagements championnat et coupe soit environ 57 000 euros.

Notre District a eu l'honneur d'accueillir deux matchs de l'équipe de France Espoirs au stade de l'épopée à Calais dont le second a été décidé quelques jours avant le match. Nous avons organisé la finale régionale beach soccer à Blaringhem et la finale Coca Cola Futsal à Marck.

Nous avons également signé de nouveaux partenariats avec AMIE, les Olympiades, MCC BARBERSHOPS et le golf de Rumingham.

Pour conclure, nous adressons nos félicitations et nos encouragements au club d'Eperlecques pour son 7ème tour de Coupe de France.

M Poret reprend la parole pour remercier de son intervention M Hénon et donne la parole à M Alex Sergent président de la commission de surveillance des opérations électorales.

Ce dernier donne à l'assistance les chiffres issus du pointage effectué à l'entrée sur 174 clubs inscrits, 120 sont présents soit 69% pour 1133 voix sur un total de 1380 soit 82,2%.

Les quorums étant atteints, l'AG peut siéger et délibérer.

Avant de continuer les travaux, M Sergent réexplique la manipulation des boîtiers de vote électronique et passe à la question test.

M Hary prend la parole pour le point 4 de l'ordre du jour à savoir l'approbation ou pas du PV de l'AG du 13/11/2021 à Outreau affiché sur notre site internet le 09/12/2021.

Vote. Résultats : pour 96.54%, 1087 voix contre 3.46%, 39 voix. Le PV est donc approuvé.

M Hary continue avec la présentation du premier vœu.

« Tout licencié suspendu pour une sanction inférieure ou égale à quatre matchs pourra aider son club en assurant l'encadrement lors de rencontres officielles en FER (U13/U11), aux fonctions officielles et ainsi être inscrit sur une feuille de match ».

M Poret explique le pourquoi et signale que le service juridique de la FFF a donné son aval.

Vote. Résultats : pour 95.26%, 1065 voix contre 4.74%, 53 voix. Le vœu est approuvé, pour une application immédiate.

Vœu présenté par M Quéniart, au nom de la commission des finances :

« Les engagements se faisant directement via footclubs en début de saison, le District sera autorisé à prélever 70% du montant total de la saison précédente sur les comptes bancaires des clubs (engagements et cotisation annuelle). Pour une application début de saison 2023/2024.

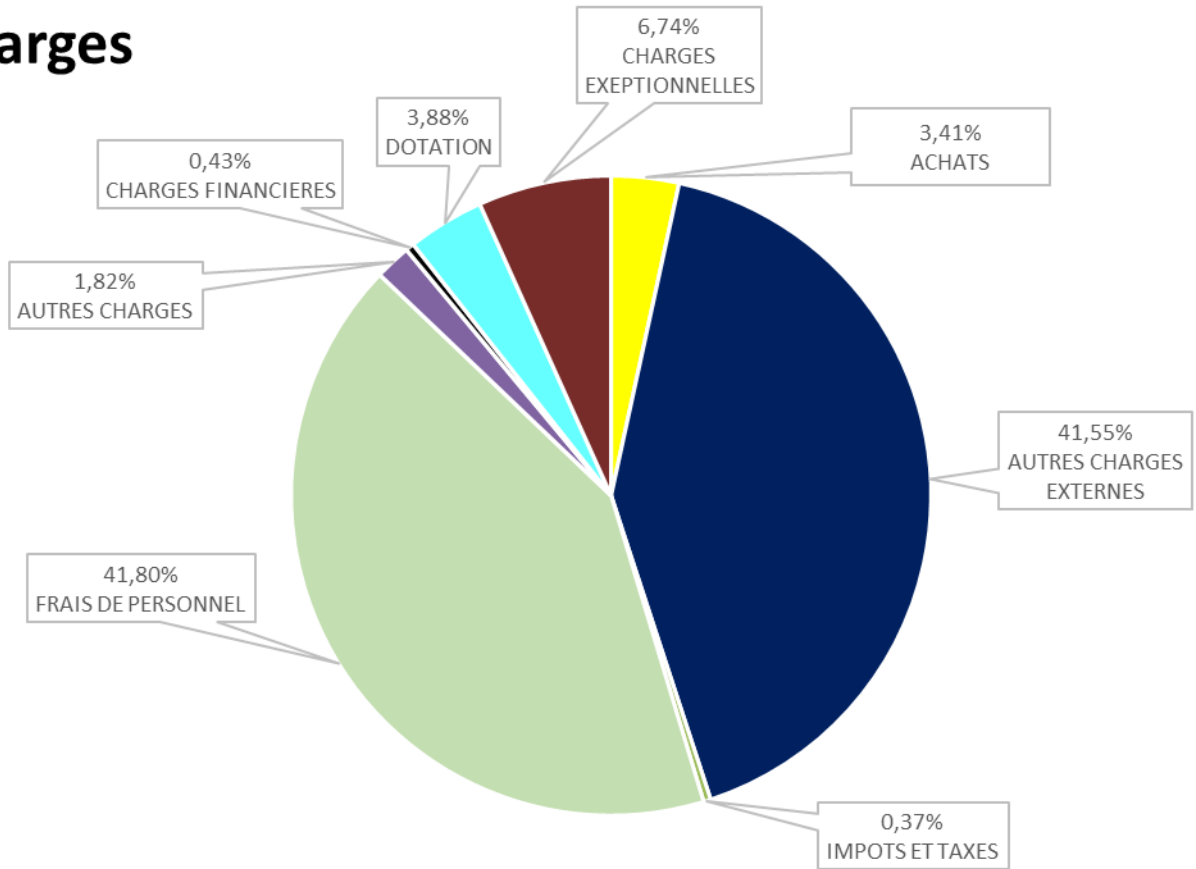
Vote. Résultats : pour 54.95%, 605 voix contre 45.05%, 496 voix. Le vœu est approuvé et sera donc applicable pour la saison prochaine.

Le point 5 de l'ordre du jour de notre AG appelle à la présentation du compte de résultat et bilan de l'exercice 2021/2022 arrêté au 30/06/22. Ce rôle incombe à Patrick Quéniart, trésorier général de notre District.

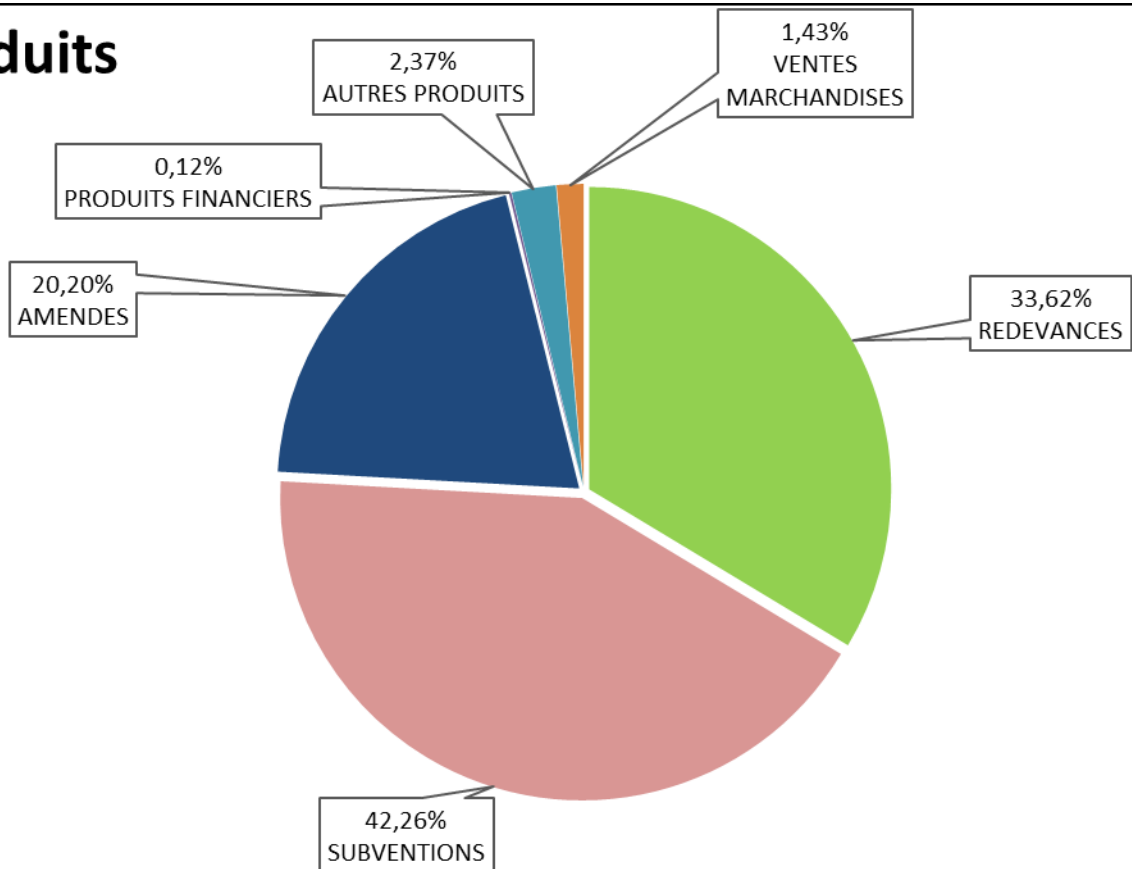
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2021/2022</b>	<b>2020/2021</b>
<b><u>CHARGES</u></b>		
<b><u>ACHATS</u></b>		
Brochures-livres-divers	6 606,66 €	7 397,00 €
Récompenses, équipements, ballons	4 366,88 €	941,00 €
Objets promotionnels	1 338,30 €	157,00 €
Matériel centrale d'achats	11 617,94 €	5 645,16 €
Transport centrale d'achats	1 845,00 €	46,99 €
Variation de stock	-8 261,56 €	1 753,72 €
Energie	6 744,80 €	5 207,90 €
Fournitures administratives+matériel informatique	4 940,33 €	3 767,52 €
Total =	<b>29 198,35 €</b>	<b>24 916,29 €</b>
<b><u>AUTRES CHARGES EXTERNES</u></b>		
Location-maintenance	50 597,24 €	51 760,81 €
Entretien et petit matériel	11 591,51 €	4 991,08 €
Assurance documentation	2 639,00 €	2 401,40 €
Honoraires	5 336,00 €	11 232,00 €
Frais de déplacements	110 178,53 €	32 695,56 €
Frais réceptions	331,10 €	349,75 €
Affranchissements téléphone	6 684,92 €	5 573,27 €
Services bancaires	1 151,45 €	870,82 €
Frais d'organisation et déménagement	12 354,90 €	130,00 €
Frais arbitrage	144 419,10 €	38 353,44 €
Voitures de fonction	10 120,37 €	3 928,92 €
Total =	<b>355 404,12 €</b>	<b>152 287,05 €</b>
<b><u>IMPOTS ET TAXES</u></b>		
Taxe sur salaires	794,00 €	- 2 815,04 €
Formation continue	2 305,27 €	5 077,38 €
Taxe foncière	48,96 €	45,96 €
Total=	<b>3 148,23 €</b>	<b>2 308,30 €</b>
<b><u>FRAIS DE PERSONNEL</u></b>		
Rémunérations	265 343,36 €	188 837,36 €
Charges sociales	87 784,61 €	74 264,63 €
Aide COVID Urssaf		- 17 810,00 €
Variation Prov/CP	3 376,98 €	- 562,03 €
Autres charges de personnel	1 008,00 €	
Total =	<b>357 512,95 €</b>	<b>244 729,96 €</b>
<b><u>AUTRES CHARGES</u></b>		
Subvention Comité Départemental	15 585,00 €	13 702,50 €
Total =	<b>15 585,00 €</b>	<b>13 702,50 €</b>
<b><u>CHARGES FINANCIERES</u></b>		
Intérêts/emprunt	3 716,43 €	4 103,00 €
Total =	<b>3 716,43 €</b>	<b>4 103,00 €</b>
<b><u>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</u></b>		
Dotation aux amortissements immeuble	16 047,47 €	16 047,47 €
Dotation aux amortissements	17 123,67 €	16 367,79 €
Total =	<b>33 171,14 €</b>	<b>32 415,26 €</b>
<b><u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u></b>		
Charges diverses	107,69 €	
Prise en charge engagements clubs	57 507,00 €	87 913,00 €
Total =	<b>57 614,69 €</b>	<b>87 913,00 €</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>855 350,91 €</b>	<b>562 375,36 €</b>

<b><u>PRODUITS</u></b>	<b><u>2021/2022</u></b>	<b><u>2020/2021</u></b>
<b><u>REDEVANCES</u></b>		
Cotisations clubs	12 156,00 €	12 542,00 €
Billetterie	7 549,00 €	7 769,00 €
Droits engagements	32 053,00 €	27 695,00 €
Frais dossier (appels, réserves, dérogs, enquêtes)	8 771,00 €	2 864,00 €
Droits engagements coupes	31 406,00 €	20 042,00 €
Droits formation arbitres	340,00 €	
Tournois	2 838,00 €	176,00 €
Participation clubs Comité Départemental	1 820,00 €	1 930,00 €
Indemnité compensatoire coupes		13 452,00 €
Divers	122,36 €	21,70 €
Redevance arbitrage	175 856,56 €	38 353,44 €
Total =	<b>272 911,92 €</b>	<b>124 845,14 €</b>
<b><u>SUBVENTIONS</u></b>		
Ligue	137 280,00 €	104 615,00 €
Contrat objectifs FFF	49 000,00 €	48 999,00 €
Contrat objectifs Comité Départemental	21 808,37 €	12 256,60 €
Contrat salariés	71 610,00 €	63 276,60 €
Participation /C.T	52 914,24 €	54 319,40 €
Diverses	10 400,00 €	400,00 €
Total =	<b>343 012,61 €</b>	<b>283 866,60 €</b>
<b><u>AMENDES</u></b>		
Avertissements-exclusions	116 387,00 €	33 660,00 €
Autres amendes	47 537,00 €	11 512,00 €
Total =	<b>163 924,00 €</b>	<b>45 172,00 €</b>
<b><u>PRODUITS FINANCIERS</u></b>		
Intérêts/livret	640,23 €	507,78 €
Revenus s/val.mobilières	343,85 €	337,12 €
Total =	<b>984,08 €</b>	<b>844,90 €</b>
<b><u>AUTRES PRODUITS</u></b>		
Produits divers gestion	1,31 €	13,07 €
Encarts publicitaires	1 500,00 €	
Produits exceptionnels	8 955,88 €	89 312,24 €
Transfert de charge	8 767,34 €	14 586,09 €
Total =	<b>19 224,53 €</b>	<b>103 911,40 €</b>
<b><u>VENTE MARCHANDISES</u></b>		
Matériel centrale achats	11 603,30 €	9 242,50 €
Total =	<b>11 603,30 €</b>	<b>9 242,50 €</b>
<b><u>TOTAL DES PRODUITS</u></b>	<b><u>811 660,44 €</u></b>	<b><u>567 882,54 €</u></b>
<b><u>RESULTAT EXERCICE</u></b>	<b><u>-43 690,47 €</u></b>	<b><u>5 507,18 €</u></b>

# Charges



# Produits



BILAN	2021/2022			2020/2021			
	ACTIF	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
<b>IMMOBILISATIONS</b>							
Immeuble	497 184,21 €				497 184,21 €		
Amortissements Immeuble		-195 246,89 €				-179 199,42 €	
Agencement aménagement installations	72 217,19 €				72 217,19 €		
Amortissements agencement		-65 138,33 €				-56 388,79 €	
Matériel Outillage	4 971,04 €				4 971,04 €		
Amortissements		-4 665,94 €				-4 580,14 €	
Matériel de Bureau	18 443,08 €				21 335,07 €		
Amortissements		-10 701,71 €				-13 119,95 €	
Matériel de transport	16 398,32 €				16 398,32 €		
Amortissements		-10 962,58 €				-5 496,48 €	
Total =	<b>609 213,84 €</b>	<b>-286 715,45 €</b>		<b>322 498,39 €</b>	<b>612 105,83 €</b>	<b>-258 784,78 €</b>	<b>353 321,05 €</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>							
Parts sociales	17 535,30 €				17 192,58 €		
Total =	<b>17 535,30 €</b>			<b>17 535,30 €</b>	<b>17 192,58 €</b>		<b>17 192,58 €</b>
<b>ACTIF A COURT TERME</b>							
Stocks	29 162,62 €			29 162,62 €	20 901,06 €		20 901,06 €
FFF	10 933,11 €			10 933,11 €	11 227,60 €		11 227,60 €
Ligue des Hauts de France	18 287,04 €			18 287,04 €	26 441,41 €		26 441,41 €
Comité Départemental	103,33 €			103,33 €			
Clubs Débiteurs	75 018,21 €			75 018,21 €	24 717,25 €		24 717,25 €
Charges constatées d'avance	880,74 €			880,74 €	1 131,59 €		1 131,59 €
Membres	26,03 €			26,03 €			
Produits à recevoir	17 468,64 €			17 468,64 €	17 923,26 €		17 923,26 €
Banque	126 268,29 €			126 268,29 €	146 914,77 €		146 914,77 €
Livret	182 349,66 €			182 349,66 €	233 568,21 €		233 568,21 €
Caisse	37,54 €			37,54 €	43,22 €		43,22 €
Intérêts courus à recevoir	400,57 €			400,57 €	241,79 €		241,79 €
Autres créances					8 286,24 €		8 286,24 €
Total =	<b>460 935,78 €</b>	<b>-286 715,45 €</b>		<b>460 935,78 €</b>	<b>491 396,40 €</b>		<b>491 396,40 €</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 087 684,92 €</b>			<b>800 969,47 €</b>	<b>1 120 694,81 €</b>	<b>-258 784,78 €</b>	<b>861 910,03 €</b>



PASSIF	2021/2022		2020/2021	
<b><u>SITUATION NETTE</u></b>				
Fonds associatif	177 447,56 €		177 447,56 €	177 447,56 €
Report à nouveau	425 881,12 €		425 881,12 €	420 373,94 €
Résultat de l'exercice	-43 690,47 €		-43 690,47 €	5 507,18 €
Total=	<b>559 638,21 €</b>		<b>559 638,21 €</b>	<b>603 328,68 €</b>
<b><u>DETTES A LONG TERME</u></b>				
Emprunt	120 787,17 €		120 787,17 €	134 326,62 €
Total=	<b>120 787,17 €</b>		<b>120 787,17 €</b>	<b>134 326,62 €</b>
<b><u>DETTES</u></b>				
Clubs créditeurs	7 664,92 €		7 664,92 €	17 319,00 €
Fournisseurs	21 571,61 €		21 571,61 €	6 326,93 €
Membres				2 660,08 €
Charges à payer	4 500,00 €		4 500,00 €	3 350,21 €
Impôts à payer	1 155,00 €		1 155,00 €	4 158,00 €
Organismes sociaux	10 544,00 €		10 544,00 €	4 747,00 €
Charges sociales à payer	7 113,71 €		7 113,71 €	5 090,13 €
Provision sur cong.payés +13ème mois	30 181,98 €		30 181,98 €	25 967,10 €
Charges à payer/C.P	12 942,87 €		12 942,87 €	9 946,00 €
Comité Départemental				12 833,72 €
Compte mutuelle clubs	24 870,00 €		24 870,00 €	25 125,00 €
Produits constatés d'avance				6 731,56 €
Total=	<b>120 544,09 €</b>		<b>120 544,09 €</b>	<b>124 254,73 €</b>
<b><u>TOTAL DU PASSIF</u></b>	<b>800 969,47 €</b>		<b>800 969,47 €</b>	<b>861 910,03 €</b>

Il commente certains chiffres, présente et commente des « camemberts », aucune question ou remarque n'émane de la salle.

La parole est laissée à Mme Roussé, notre Commissaire aux Comptes qui fait le résumé de ses deux comptes-rendus sur la gestion du District. Et elle conclut qu'elle n'a pas de remarque particulière à émettre.

# DISTRICT COTE D'OPALE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Siège social : avenue Beaupré  
62250 - MARQUISE

**RAPPORT SPÉCIAL  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
Sur les conventions réglementées  
Assemblée générale d'approbation  
des comptes de l'exercice  
clos le 30 juin 2022**

Aux membres du District Côte d'Opale,

En ma qualité de commissaire aux comptes du District Côte d'Opale, je dois vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

## Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à BOULOGNE-S/MER le 14 octobre 2022

Véronique ROUSSE  
Commissaire aux comptes inscrite



# DISTRICT COTE D'OPALE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Siège social : Avenue BEAUPRE  
62250 - MARQUISE

-----

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES sur les comptes annuels exercice clos le 30 juin 2022

**Véronique ROUSSÉ**

Commissaire aux Comptes inscrit  
Membre de la Compagnie Régionale des Hauts de France

26, rue Camille Enlart  
62200 BOULOGNE SUR MER

# DISTRICT COTE D'OPALE

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Siège social : Avenue BEAUPRE  
62250 - MARQUISE

-----

<p><b>R A P P O R T</b> <b>DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b> <b>SUR LES COMPTES ANNUELS</b></p>
--

<p><b>Exercice clos le 30/06/2022</b></p>
---

Aux membres du District Côte d'Opale,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes du DISTRICT COTE D'OPALE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du DISTRICT COTE D'OPALE à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## *Indépendance*

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

J'ai notamment mis en œuvre :

- des procédures destinées à m'assurer de la sincérité et de la régularité des subventions comptabilisées dans l'exercice,
- des sondages relatifs à l'enregistrement comptable et à la justification de la césure des frais et recettes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres du comité**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les documents adressés aux membres du DISTRICT COTE D'OPALE sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du DISTRICT COTE D'OPALE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président et le comité directeur.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement de détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes annuels ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion du DISTRICT COTE D'OPALE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptable retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BOULOGNE-S/MER le 11 octobre 2022



Le point 6 appelle à l'approbation, ou pas, du compte de résultat et du bilan. Vote. Résultats pour : 91.19 %, 1014 voix, contre 8.81%, 98 voix. Les deux, compte de résultat et bilan, sont donc approuvés.

Le point 7 appelle à l'affectation de ce résultat. Vote. Pour : 90.54% 1015 voix, contre 9.46%, 106 voix. Donc l'affectation est approuvée à l'unanimité.

M Quéniart présente maintenant le budget prévisionnel 2022/2023.

**BUDGET PREVISIONNEL DISTRICT COTE D'OPALE 2022-2023**

CHARGES	MONTANT	%/Rubrique	%/Dépenses	PRODUITS	MONTANT	%/Rubrique	%/Recettes
<b>ACHATS</b>				<b>REDEVANCES</b>			
brochures-livres -divers	8 000 €	15,00%	0,72%	cotisations clubs	25 000 €	37,04%	3,02%
Achats pour centrale dt variation stock	14 000 €	35,00%	1,69%	billetterie	- €	0,00%	0,00%
Récompenses, objets, communication	15 000 €	37,50%	1,81%	droits engagements COUPE CHAMPIONNAT	- €	0,00%	0,00%
Energie	5 000 €	12,50%	0,80%	frais de dossier( appel,reserves,etc)	7 500 €	11,11%	0,91%
Variation stocks Récompenses ...	5 000 €	-12,50%	-0,60%	droits d'engagements championnats	28 000 €	280,00%	3,38%
Produits entretien dont COVID	- €	0,00%	0,00%	droit d'engagements coupes	32 000 €	47,41%	3,86%
fournitures administratives	5 000 €	12,50%	0,60%	indemnité compensatoire coupes	- €	0,00%	0,00%
				toumois	3 000 €	4,44%	0,36%
<b>TOTAL ACHATS</b>	<b>40 000 €</b>		<b>4,83%</b>				
<b>AUTRES CHARGES EXTERNES</b>				<b>TOTAL REDEVANCES</b>	<b>67 500 €</b>		<b>8,15%</b>
location- maintenance	50 000 €	13,92%	6,04%	<b>SUBVENTIONS</b>			
Entretien des locaux	5 000 €	1,39%	0,60%	Ligue	137 500 €	38,04%	16,80%
Assurance -documentations	2 700 €	0,75%	0,33%	Soirée des bénévoles	10 000 €	2,77%	1,21%
Voitures de fonction	5 500 €	1,53%	0,66%	Convention d'objectifs LFA	49 000 €	13,55%	5,82%
Honoraires	4 500 €	1,25%	0,54%				
Frais de déplacements	110 000 €	30,62%	13,28%	<b>DIVERS</b>			
frais arbitrage D1 D2 D3 Futsal	164 390 €	45,75%	19,85%	Aide contrats salariés	130 000 €	35,96%	15,89%
frais de réceptions	2 000 €	0,56%	0,24%	Comité Départemental	35 000 €	9,68%	4,23%
affranchissement - téléphone	4 000 €	1,11%	0,48%	<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>361 500 €</b>		<b>43,64%</b>
Services bancaires	1 200 €	0,33%	0,14%	<b>AMENDES</b>			
Frais d'organisation	10 000 €	2,78%	1,21%	avertissements - exclusions	130 000 €	74,29%	15,89%
<b>TOTAL AUTRES CHARGES</b>	<b>359 290 €</b>		<b>43,38%</b>	autres amendes	45 000 €	25,71%	5,43%
<b>IMPOTS ET TAXES</b>				<b>TOTAL</b>	<b>175 000 €</b>		<b>21,13%</b>
Formation continue	5 500 €	55,00%	0,66%	Intérêt compte	600 €	100,00%	0,07%
Taxe sur les salaires	4 500 €	45,00%	0,54%	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>600 €</b>		<b>0,07%</b>
<b>TOTAL IMPOTS ET TAXES</b>	<b>10 000 €</b>		<b>1,21%</b>	<b>AUTRES PRODUITS</b>			
<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>				Avantage en nature	3 600 €	1,72%	0,43%
Rémunérations	275 000 €	74,32%	33,20%	Publicité véhicules, sites, ...	7 500 €	3,58%	0,91%
Charges sociales	95 000 €	25,68%	11,47%	Produits exceptionnels	10 000 €	4,77%	1,21%
<b>TOTAL FRAIS DE PERSONNELS</b>	<b>370 000 €</b>		<b>44,67%</b>	Transfert de charge	5 000 €	2,38%	0,60%
<b>AUTRES CHARGES</b>				Caisse péréquation arbitrage	164 390 €	78,40%	19,85%
Subvention Comité Départemental	8 500 €	100,00%	1,03%	Centrale d'achat Livres	19 200 €	9,16%	2,32%
<b>TOTAL AUTRES CHARGES</b>	<b>8 500 €</b>		<b>1,03%</b>	<b>TOTAL AUTRES PRODUITS</b>	<b>209 690 €</b>		<b>25,32%</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>							
Intérêts/emprunt	3 500 €	8,64%	0,42%	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Amortissement	37 000 €	91,36%	4,47%	Subvention Aide COVID	- €	-	0,00%
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>40 500 €</b>		<b>4,89%</b>	<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>- €</b>		<b>0,00%</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>828 290 €</b>		<b>100,00%</b>
ENGAGEMENT AIDE AUX CLUBS	- €	100,00%	0,00%	<b>VALORISATION BENEVOLAT</b>	<b>100 700 €</b>		<b>12,16%</b>
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>- €</b>		<b>0,00%</b>	<b>BENEVOLAT</b>	<b>100 700 €</b>		<b>12,16%</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>828 290 €</b>		<b>100,00%</b>				

Il explique certains chiffres, aucune question, remarque n'émane de la salle on peut procéder au vote.  
Vote. Pour : 98.07% 659 voix, contre 1.93%, 13 voix. Le budget prévisionnel 2022/2023 est approuvé par les représentants des clubs.

Après cette partie financière, corps essentiel de cet AG, nous allons mettre à l'honneur des licenciés méritants à la demande de clubs, commission ou autre.

M Hary, secrétaire général s'attache à cette mission :

-Depuis la saison 92/93 à St Inglevert, avec en 16/17 un passage en même temps à Landrethun le Nord, en 17/18 une double licence St Inglevert-Rinxent, 19/20 et 22/23 St Inglevert et Wissant, M Patrick Quéniart va remettre la plaquette de reconnaissance du District à **M Pascal IVART du club de St Inglevert FJEP**, (absent)

-En 92/93 au club de Marck, depuis 18/19 est devenu arbitre individuel, responsable du pôle futsal au sein de la CDA, M Yann Augé président de cette CDA va mettre à l'honneur un ancien secrétaire de cette CDA, j'ai nommé **M Laurent COTE**.

-Depuis 92/93 licencié dans le même club, Mme Bernadette Gosset va mettre à l'honneur **M Laurent WIMEZ de l'US Quiestède**, cheville ouvrière de ce club.

-Depuis 2000/2001 dans ce club, avant durant 4 saisons à Rinxent et 4 saisons également à Elinghen Ferques, M Claude Dupont va mettre à l'honneur **M Pascal COSTEUX de l'ES Guines**.



-Depuis 92 au même club, non sans avoir goûté l'herbe dans quelques clubs aux alentours voir si elle était plus verte ailleurs 3 saisons comme dirigeant à l'US Boulogne et 2 chez les voisins de Longfossé, Mme Sandrine Hiot va mettre à l'honneur le secrétaire **M Michel LEMAIRE de Desvres JS**.

-Depuis 2015 à Sangatte, avant 3 saisons à Bonningues les Calais, 6 à Coquelles, 1 à l'ES Guines et 5 à Marck, va être mis à l'honneur par M Stéphane Mille, Monsieur **Sébastien SCOTTE du FC Sangatte** (absent).

-Depuis 92 à ce club dont il est maintenant le Président, non lui aussi sans goûter à l'herbe de quelques clubs voisins : Menneville, Vieil Moutier, M Jean-Michel Hénon va mettre à l'honneur **M Maxime MERLIN de Desvres JS**.

-Titulaire déjà des médailles de bronze, argent, vermeil et or de la Ligue du Nord Pas de Calais, ancien secrétaire général de notre District, arrivé dans ce club en saison 77/78, fut successivement secrétaire de 82 à 84 puis Président des jeunes en 88 en devint président jusqu'en 91. Après une année de pause il reprend la présidence jusqu'en 2001, il quitte la région de 2007 à 2011 pour le Jura où il prend une licence au Chau du Diobef, il revient dans sa région et retrouve son club avec la fonction de trésorier Mme Carole Loisel et M Franck Poret vont remettre la plaquette de reconnaissance de notre District à **M Daniel CAMPION du club de Longuenesse JS**.

M Hénon reprend la parole,

-Né un vendredi saint à ABANCOURT, il fit ses débuts à ESCAUDOEUVRES avant de devenir blessois pour des raisons professionnelles.

Natif de l'Escaut, habitant l'Artois, joueur et ancien président du club de St Quentin Blessey situé à une dizaine de kilomètres des Flandres, ce grand amateur de rugby peut être considéré comme un VRP de l'ex-Ligue Nord Pas de Calais.

Il a été récompensé par la médaille vermeil FFF en 2013, par la médaille de vermeil de la Ligue Nord Pas de Calais en 2016, il a reçu la plaquette de reconnaissance du District en 2009.

Il a été élu au sein du Comité Directeur lors de l'AG du 17 juin 2000 et nommé secrétaire général le 26 octobre 2004.

Mesdames et messieurs, la médaille d'or de la Jeunesse et des Sports et de l'engagement associatif va être remise par MM Fernand DUCHAUSSOY et Franck PORET à **notre Secrétaire Général M Dominique HARY**.

M Hary reprend la parole pour passer à la mise à l'honneur de clubs méritants :

-M Poret souhaite mettre à l'honneur un club de notre District, vice-champion de France dans une discipline émergente, le Beach Soccer en la personne du club de **Etaples AS**, représenté par trois joueurs et leur président.

-Maintenant, M Sylvain Lemaitre président de notre commission foot diversifié, va procéder à la remise des prix au vainqueur et au finaliste de notre Challenge Futsal 20/21 : vainqueur **Marck**, finaliste **Rinxent Futsal**.

-Pour terminer cette série de mise à l'honneur, M Hénon va procéder à la remise du prix récompensant le vainqueur du tournoi de golf foot : M **Thomas BISCARAS** de l'AS Berck, saison 21/22.

Maintenant M Cédric Bettremieux, président de notre Ligue des Hauts de France et membre du conseil de la LFA, va procéder à la remise de plaquettes souvenir offertes par la FFF à l'occasion des leurs 50ème anniversaire ou 100<sup>ème</sup> anniversaire :

-50 ans pour les clubs : **Cucq AS**, Mametz Rebecques ES (absent), **Thérouanne US**.

-100 ans pour les clubs : **Berck AS, Boulogne USCO, Desvres JS, Le Touquet ACOF, Montreuil US, Neufchatel E, Pays de St Omer.**

M Hary, aidé en cela par les membres de la commission de gestion des compétitions à savoir MM F Poret, P Quéniart, C Fournier, JC Dagbert, JM Hénon, S Mille, procède à l'appel des différents champions de la saison 21/22 :

<b>Niveau</b>	<b>Clubs</b>
<b>D1</b>	Calais Hauts de France FC
<b>D2</b>	Lumbres O 2
<b>D3</b>	St Martin lez Tatinghem FC
<b>D4</b>	Isques FC
<b>D5</b>	Berck Quartier Genty A
<b>D6</b>	Boulogne Conti FC
<b>D7</b>	Verte Vallée AC
<b>Futsal D1</b>	Wimereux Futsal
<b>Futsal D2</b>	Guines Cornailles Futsal C
<b>Féminine à 11</b>	Le Portel St
<b>U19 D1</b>	Outreau AS
<b>U19 D2</b>	Enquin les Mines ES
<b>U19 D3</b>	Fort Vert FJEP
<b>U17 D1</b>	Berck AS
<b>U17 D2</b>	Bezinghem AS/Verchocq Ergny Herly US
<b>U17 D3</b>	Recques sur Hem FC
<b>U16 D1</b>	Montreuil sur Mer US
<b>U16 D2</b>	Wimereux AS
<b>U15 D1</b>	Calais Hauts de France FC
<b>U15 D2</b>	Neufchatel E/Hesdin l'Abbé US
<b>U15 D3</b>	Outreau AS
<b>13 D</b>	Marck AS

Un petit trophée souvenir est remis à chacun des clubs.

Point 11, question diverse :

M Bernard Dubois de St Omer ESSOR demande la parole : Ce n'est pas une question mais une remarque. Il ne peut laisser M Quéniart dire ce qu'il a dit sur sa profession (banquier) devant une assemblée comme aujourd'hui.

M Quéniart lui dit qu'ils vont se voir à la fin de cette AG, s'il le désire. Chose qui a été faite.

M Poret donne la parole à M Dutriaux, adjoint aux sports de la ville des Desvres.

Ce dernier excuse M le Maire retenu par d'autres obligations. Rappelle l'importance des bénévoles dans le monde associatif, comme votre collègue trop vite disparue. L'importance de l'arbitrage car lui-même a été un temps arbitre. Les réseaux sociaux calamité du monde moderne et se dit ravi de proposer très prochainement un terrain synthétique a en lieu et place d'un des derniers terrains en schiste du District.

Applaudissements de la salle sur ce M Poret remet un souvenir à M Dutriaux et à M Merlin pour leur aide et investissement pour cette AG. Il donne ensuite la parole à M Cédric Bettremieux Président de notre Ligue des Hauts de France.

Ce dernier se dit ravi d'être parmi nous et félicite pour la bonne tenue de cette AG. Il dit deux mots sur l'évolution du statut de l'arbitrage qui protège encore plus les clubs formateurs d'arbitres.  
Et donne rendez-vous le 26 novembre 2022 à St Laurent Blangy pour l'AG de la Ligue. Applaudissements.

Chers amis, il me revient le mot de la fin.

Tout d'abord, je souhaite vous féliciter pour la tenue de cette belle assemblée générale. Une nouvelle fois, vous avez contribué à faire progresser notre football départemental.

Je voudrais remercier particulièrement le personnel du District dont Corinne qui en est le chef d'orchestre. Elle est le lien entre vous et les élus, elle est le ciment de beaucoup de choses et connaît bien le football. Ce préambule étant réalisé nous allons parler un peu du football.

Depuis très longtemps je vous parle d'unité du Foot Amateur, cette unité doit se décliner AVEC et PAR le mot « ENSEMBLE » car c'est ensemble que le Football doit se jouer et c'est en équipe que l'on doit avancer.

Ceux qui sont contre notre instance doivent comprendre que si c'est un droit ce n'est pas une nécessité et surtout qu'il n'y a pas de fatalité. Que l'on puisse s'ériger en donneur de leçon, soit, c'est encore un droit surtout lorsque c'est constructif et que cela nous permet de nous améliorer mais cela doit rester le socle d'un partenariat authentique basé sur un respect commun. Il ne peut y avoir un District fort sans clubs forts quelle que soit notre taille nous sommes imbriqués et interdépendants, les difficultés des uns ne sauraient réjouir les autres. Se parler vrai est aussi FONDAMENTAL que de jouer juste.

Notre engagement envers vous est une belle mission qui nous autorise de belles rencontres et parfois quelques désaccords, et je vous le dis, je préfère être fâché avec un club et en satisfaire neuf que le contraire. Nous sommes identiques, nous sommes surtout complémentaires !

Faire ensemble, ce n'est pas faire pareil mais c'est faire en complément de l'autre, faire en équipe.

Toutefois, nous avons parfois des décisions à prendre et elles peuvent faire débat nous le concevons, mais sachez que ce qui est bon pour votre club n'est pas forcément bon pour le football en revanche l'inverse est toujours vrai.

Être présent sur les terrains est un plaisir, j'y suis toute l'année même si ce que l'on voit n'est pas toujours ce que l'on aimerait y voir.

Quant au Comité Directeur, il nous reste beaucoup de chantiers à mettre en œuvre avec vous et pour vous.

Notamment en ce qui concerne :

-tout ce qui touche à l'arbitrage

-les incivilités

-l'économie des clubs et du District

-la structuration des clubs

et j'en oublie beaucoup...

Merci à la ville de Desvres et au club de la JS Desvres pour le prêt et la préparation de cette magnifique salle.

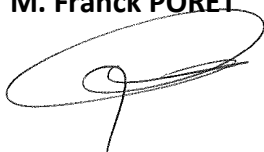
Je vous souhaite à toutes et tous une excellente saison et à très bientôt sur les terrains.

Merci.

J'allais oublier le pot de l'amitié.

Applaudissements.

**Le Président,  
M. Franck PORET**



**Le Secrétaire Général,  
M. Dominique HARY**

